

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 25 Octobre 1993

DECRET N° 93-586 /MFPR, DGFP, DGCA, SAV
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 des Inspecteurs d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT :

(/ ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021-89 du 14 Novembre 1989, portant réforme du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 62-198/MF du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
(/u le Décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74-454 du 17 Décembre 1974, modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63-79 du 26 Mars 1963 portant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le Décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D G B :

D G C F :

(/u le Décret n° 85-260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 90-726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u le Décret n° 93-345 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93-343 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 93-344 du 19 Juillet 1993 portant organisation des services des Ministres ;

(/u l'Arrêté n° 2067/EF du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 30 Septembre 1992 ;

.../...

Article 1er. Sont inscrits pour le 4e échelon de leur grade à deux (2) ans au titre de l'année 1989, les Inspecteurs d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports), dont les noms suivent :

- BONGORA (Benoît Gabriel)	DRS BZV
- BOSSONA (Léonard)	DRS Sangha
- FOUTOU (Pierre)	DRS BZV
- OMBELE (Christophe Charles)	DRS BZV

Article 2. Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives ;


- Jean Prosper K O Y O -


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC	I
DGFP	I
DGFP/B. STAT	I
DGB	I
DGCF	I
MENRSEJS	I
DGS	I
DAFP/SPORTS	2
SGG/BC	I/IO

